

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON CANTON DE GUILLESTRE COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS	Séance du Conseil Municipal du 3 juillet 2020
	Délibération N° : 20200703-04
OBJET : Election des Maires des Communes déléguées d'Abriès et de Ristolas.	
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	

L'an deux mil vingt, le 3 du mois de juillet, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION : 29/06/2020

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 15

AUDIER-MERLE Carine – BOULET Philippe- BOURCIER Florian – BUES Florent – CERUTTI Chrystelle – CRUNCHANT Nicolas – FAROUZE Marie-Hélène – GAUCHE Joël – LACROIX Charles – LEPAS Dominique MIEGGE Emmanuel – RENIE Alexandre – RIBOT Philippe – ROUX Pauline - TENOUX Nicolas.

NOMBRE DE POUVOIRS : 0

NOMBRE DE VOTANTS : 15

SECRETAIRE DE SEANCE : FAROUZE Marie-Hélène

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 05-2018-10-15-005 du 15 octobre 2018 portant création de la Commune Nouvelle d'Abriès-Ristolas au 1^{er} janvier 2019, et notamment l'article 4 disposant que les communes historiques d'Abriès et de Ristolas deviennent des Communes Déléguées,

Le Maire expose qu'il convient donc de procéder à l'élection des Maires délégués d'Abriès et de Ristolas. Il précise que les Maires délégués peuvent être Maire, Adjoint ou conseiller de la Commune nouvelle d'Abriès-Ristolas.

Après un appel de candidatures, Messieurs Philippe RIBOT et Nicolas TENOUX se portent candidats aux fonctions de Maire de la commune déléguée de Ristolas. Il est ensuite procédé au vote à bulletins secrets :

- Election du Maire Délégué de Ristolas :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Monsieur Philippe RIBOT : 13 voix

Monsieur Nicolas TENOUX : 2 voix

Monsieur Philippe RIBOT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire de la Commune Déléguée de Ristolas et immédiatement installé.

Après un appel de candidatures, Monsieur Nicolas CRUNCHANT se porte candidat aux fonctions de Maire de la commune déléguée d'Abriès. Il est ensuite procédé au vote à bulletins secrets :

- Election du Maire Délégué d'Abriès :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

A obtenu :

Monsieur Nicolas CRUNCHANT : 15 voix

Envoyé en préfecture le 09/07/2020

Reçu en préfecture le 09/07/2020

Affiché le

ID : 005-200083517-20200703-2020070304-DE

Monsieur Nicolas CRUNCHANT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire de la Commune Déléguée d'Abriès et immédiatement installé.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT



Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.